

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE ET À LA VOIX

Projet *100 textes pour les vivant·e·s*

En participant au projet *100 textes pour les vivant·e·s*, organisé par LES PLATEAUX SAUVAGES, le/la participant·e autorise, à titre gracieux, LES PLATEAUX SAUVAGES à :

- le/la photographier ;
- le/la filmer ;
- enregistrer sa voix ;
- reproduire, diffuser et communiquer sa participation et ces contenus dans le cadre de la communication, de la diffusion et de la valorisation du projet.

Cette autorisation comprend l'exploitation des enregistrements sur les supports suivants :

- site internet des PLATEAUX SAUVAGES ;
- réseaux sociaux des PLATEAUX SAUVAGES ;
- plateformes numériques d'écoute et de visionnage en ligne ;
- projections et/ou écoutes publiques dans tout lieu privé, public ou réunissant du public ;
- expositions sonores et/ou visuelles ;
- éditions papiers et numériques (Livres, catalogues, brochures, plaquettes, flyers, affiches...) ;
- presse écrite, numérique et audiovisuelle.

Cette autorisation est consentie :

- pour le monde entier ;
- pour une durée de cinq (5) ans à compter de l'acceptation de la présente autorisation ;
- à titre gratuit.

Le/la participant·e garantit ne pas être lié·e par un contrat d'exclusivité portant sur l'utilisation de son image, de sa voix ou de son nom.

Cette autorisation pourra être renouvelée tacitement pour la même durée, sauf demande écrite contraire adressée à LES PLATEAUX SAUVAGES.

Le/la participant·e peut également demander à tout moment l'arrêt des futures utilisations de son image ou de sa voix, sans effet rétroactif sur les exploitations déjà réalisées.

La validation du formulaire de candidature vaut acceptation de la présente autorisation.